



INFO LICENCES N°3 OUVERTURE DES LICENCES SAISON 2024 - 2025

L'ouverture des licences sera effective le **04 Juin 2024 (fin de journée)**.

Afin de pouvoir accéder au menu de demande de licence, vous devez :

- [Valider le bureau](#)
- [Accepter le contrat d'engagement républicain et la note de conformité RGPD](#)
- [Saisir le RIB du club dans l'onglet Organisation-RIB CLUB \(Si ce n'est pas déjà fait\)](#)
- [Enregistrer les 3 licences des membres du bureau \(Président – Secrétaire Général – Trésorier\)](#)

DEMATERIALISATION OBLIGATOIRE EN RENOUVELLEMENT

NOUS VOUS ENCOURAGEONS A PRATIQUER LA DEMATERIALISATION AU MAXIMUM POUR LES NOUVELLES DEMANDES ET LES CHANGEMENTS DE CLUBS

Nouveautés :

Deux nouvelles licences accessibles à partir de **14 ans** et **uniquement par la voie DEMATERIALISEE** :

- **FUTNET** : Avec cette licence, les licenciés seront autorisés à pratiquer le FUTNET. S'ils désirent évoluer en compétitions Libre, ils devront obtenir une double licence Joueur Libre.
- **FOOT SANTE** : Avec cette licence, les licenciés peuvent exercer uniquement l'une des trois pratiques suivantes : **Foot en marchant, FitFoot, et GolfFoot**.
Pas de possibilité de prendre une double licence (Joueur et Foot Santé).
Le demandeur doit, chaque saison, attester avoir été examiné par un médecin l'ayant autorisé à exercer une activité « **sport-santé** », hors cadre compétitif, pour son bien-être physique, mental ou social (attestation à cocher lors de la demande de licence).

***Nous vous invitons à suivre le Webinaire le 06 Juin 2024 de 18 h à 19 h
« Licences Nouveautés 2024/2025 »***



Rappel :

LA PHOTO : afin d'éviter les refus, nous vous invitons à recadrer les photos d'identité de façon que la hauteur soit plus importante que la largeur afin que le logiciel les conserve dans le bon format.

ACCORD DE CLUB QUITTE : à consulter dans l'onglet DEMATERIALISATION, cliquer sur la cloche en haut à droite.

Date d'enregistrement concernant les changements de clubs :

- *Jusqu'au 15 Juillet : la date d'enregistrement retenue est la date d'acceptation de la demande qui la fait passer du statut "Contrôle à effectuer" au statut "En attente signature club".*
- *A partir du 16 Juillet : la date d'enregistrement retenue est la date la saisie de la demande d'accord du club quitté qui la fait passer du statut "Contrôle à effectuer" au statut "Accord club quitté en attente"*

RENDRE OBLIGATOIRE L'ENVOI DES PIECES JUSTIFICATIVES PAR LES LICENCIES

Option conseillée et recommandée :

Dans Réglages, si le paramètre est positionné sur « OUI », les licenciés concernés seront dans l'obligation de transmettre les pièces justificatives nécessaires à la complétude de leur dossier.

Si le paramètre est positionné à « NON », les licenciés pourront compléter le formulaire sans forcément transmettre les pièces justificatives au moment de la demande.

Le club devra scanner et envoyer les documents par la suite (travail supplémentaire pour le club et perte de temps).



Ci-joint le lien sur les avantages de la dématérialisation et la Foire aux questions :

Landing Page : <https://www.fff.fr/23-dematerialisation-et-cotisation-en-ligne/446-dematerialisation-des-demandes-de-licence.html>

Nouvelles demandes et Changements de clubs :

Si vous optez pour le format papier, vous pouvez retrouver tous les documents nécessaires aux demandes de licences dans FOOTCLUBS, Saison 2024/2025, onglet ORGANISATION, CENTRE DE GESTION, se positionner sur la Ligue d'Occitanie et cliquer sur le nombre de documents. Ils sont également mis à votre disposition sur le site de la Ligue dans l'onglet DOCUMENTS – 2024/2025 - DOCUMENTS GENERAUX – LICENCES.

Le bordereau doit être rempli dans son intégralité (toutes les lignes).

(Les documents seront disponibles fin Mai).

Accompagnement

La FFF proposera aux clubs un webinaire « *Licences - Nouveautés 2024-2025* »

Jeudi 06 Juin 2024 de 18 h à 19 h.

Le lien sera accessible sur le site de la Ligue prochainement